

Dossier



Fibre optique où en le déploiement sur notre Ville ?



Raccordement, déconnexion, armoires ... Tour d'horizon sur le déploiement de la fibre optique à Vigneux-sur-Seine.

Après l'incendie survenu sur l'une des armoires fibre implantée sur l'Avenue de la Concorde, il est devenu essentiel de rappeler les responsabilités des différents acteurs.

Le déploiement sur notre commune a commencé en 2018 et devait se terminer le 31 décembre 2020.

Aujourd'hui force est de constater que, malheureusement, l'installation n'est pas complètement terminée. Le déploiement de cette nouvelle technologie est un véritable « sac de nœuds », tant au niveau du pilotage que de la mise en fonction sur le terrain. Bien que ce ne soit pas de la compétence de la Municipalité, le Maire et ses collaborateurs n'ont cessé de mener plusieurs actions auprès d'XP-Fibre, la société qui déploie la fibre sur notre ville, ainsi qu'auprès des opérateurs commerciaux. Le but étant de raccorder tous les Vigneusiens qui le souhaitent, dans les meilleurs délais.

Comprendre

les responsabilités dans le déploiement de la fibre

Jusqu'en 2013, il n'existait pas d'administration unique clairement désignée pour piloter et gérer le programme de déploiement de cette nouvelle infrastructure. L'Etat a délégué à l'Arcep (Autorité de Régulation des Communications Electroniques, des Postes et de la distribution de la presse) le contrôle administratif de ce secteur d'activité. Cet établissement public est seul compétent pour attribuer les concessions d'exploitation de la fibre.

La Ville de Vigneux-sur-Seine ne choisit pas d'opérateur et n'a aucun contrat avec l'un d'eux. En Essonne, l'ARCEP a d'abord choisi de séparer le département en deux zones. Pour la moitié sud c'est le syndicat Mixte Ouvert (SMO)/ Essonne Numérique qui a supervisé le déploiement. Pour la moitié Nord, sur laquelle se situe notre ville, c'est la Région Ile-de-France qui se charge de gérer ce chantier.

La société XP-Fibre, anciennement appelée SFR-FTTH, a obtenu le monopole du déploiement de la fibre à Vigneux-sur-Seine.

A ce jour, il existe encore des foyers non-éligibles, et ce, malgré les nombreuses interventions du Maire Thomas Chazal et de Samia Cartier, Conseillère Municipale déléguée à la modernisation des services publics et aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Pourquoi

les problèmes de raccordement persistent-ils ?

XP-Fibre communique sur son ratio de raccordement auprès de l'Arcep. C'est-à-dire, qu'elle indique le nombre de foyers raccordés par rapport aux adresses raccordables.

Certains administrés vigneusiens ne sont toujours pas raccordables, c'est notamment, le cas de « petites » copropriétés ou de maisons isolées.

Pour l'ensemble des copropriétés, XP-Fibre doit impérativement signer une convention avec le syndicat des copropriétaires. Cependant la commune n'a pas la compétence pour intervenir entre les opérateurs et leurs clients.

Raccordé ou raccordable ? Attention à la nuance !

Si environ 94% des foyers ont été rendus raccordables par XP-FIBRE, cela ne signifie pas pour autant qu'ils sont raccordés.

Être « raccordable », indique simplement être éligible à la fibre. Être raccordé signifie avoir la connexion, être raccordé à internet, au sein de son domicile en haut, ou très haut débit, en fonction de l'abonnement souscrit. Ainsi vous pouvez prendre contact auprès de votre opérateur pour entamer toutes les démarches.

La mairie médiatrice

La Municipalité a décidé d'aider les Vigneusiens dans leur rapports avec les opérateurs

Un grand nombre d'administrés ne pouvant pas joindre l'opérateur, les élus ont accepté d'identifier les habitations qui ne sont toujours pas raccordables et ainsi jouer le rôle de « médiateurs ».

La Ville se charge donc de communiquer à XP-Fibre les problèmes liés au raccordement des particuliers ainsi que les armoires détériorées. Pour avancer dans ce sens, la Commune a souhaité se rapprocher de l'établissement public Essonne Numérique. Le Maire et Samia Cartier ont choisi de s'appuyer sur les connaissances de ce syndicat départemental et solliciter son expertise afin de réussir à remédier aux nombreux dysfonctionnements signalés.



L'action municipale

pour accompagner le déploiement de la fibre depuis 2019, alors que celui-ci ne relève pas de sa responsabilité :

- **la mise en place d'une cellule d'écoute** des Vigneusiens et d'intervention auprès d'XP-Fibre (SFR) et des opérateurs, pour résoudre leurs problèmes,
- **la création d'une adresse mail** uniquement dédiée aux signalements des Vigneusiens,
- **la mobilisation permanente** de Samia Cartier, Conseillère municipale déléguée à la modernisation du service public et aux NTIC, Conseillère départementale,
- **des réunions des opérateurs** convoqués plusieurs fois par le Maire,
- **des courriers de saisine du Préfet**, de la Région, de l'ARCEP sur les retards de raccordements de la commune à la fibre, les ruptures de connexion des habitants et les désordres relatifs à la gestion des armoires,
- **des courriers adressés à XP-Fibre** (SFR) et aux opérateurs pour leur demander de rattraper les retards de raccordements de certains secteurs de la

ville à la fibre et de prendre des mesures efficaces dans la gestion des « armoires »,

- **des réunions de terrain** avec les habitants des secteurs non-raccordés,
- **des études sur la perception d'éventuelles redevances** des opérateurs exploitant les « fourreaux » appartenant à la Commune,
- **l'examen de dispositions radicales** pour réguler les interventions des opérateurs et leurs sous-traitants sur les « armoires »,
- **la mise en place d'une cellule de crise** lors de l'incendie de « l'armoire » de l'avenue de la Concorde, diffusion d'information régulière sur la remise en état des installations, demande aux opérateurs de consentir des efforts commerciaux aux Vigneusiens privés de connexion, accueil des habitants de la Croix-Blanche en rupture de connexion au sein de la salle informatique du centre-social l'Amandier.

Quelles démarches pour effectuer son premier raccordement ?

Locataire

Vous bénéficiez d'un «droit à la fibre optique». Et votre propriétaire ne peut pas s'y opposer. Il vous suffit de lui envoyer un courrier recommandé pour qu'il fasse porter à la prochaine assemblée générale de votre immeuble la question du raccordement à la fibre optique.

Propriétaire d'une maison individuelle

Vous pouvez vérifier directement si votre adresse est éligible sur le site de XP-FIBRE : <https://xpfibre.com/testez-votre-eligibilite>. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez vous adresser légitimement à XP-FIBRE pour obtenir les travaux adéquats via l'onglet « contactez-nous »

Copropriétés

Le syndicat des copropriétaires doit se faire connaître auprès de XP-FIBRE afin de conclure une convention pour rendre l'adresse éligible.

Si vous rencontrez des difficultés pour savoir si votre adresse est éligible dans un délai raisonnable, n'hésitez pas à contacter la mairie à l'adresse mail : fibre@vigneux91.fr

Quel opérateur choisir ?

Chaque administré est libre de choisir l'opérateur commercial (Bouygues, Free, Orange ou SFR) de son choix. En tant que client, c'est à vous de procéder à cette ultime démarche pour être raccordé. Pour acheminer la fibre au sein de votre domicile, les professionnels utilisent les fourreaux de téléphonies afin d'y faire passer les câbles. Mais dans certains cas, la situation peut se complexifier. En effet, lorsque le technicien de votre opérateur arrive chez vous pour le raccordement, il peut constater que des travaux sont nécessaires. Il existe alors deux cas de figures.

1 Il y a des gros travaux à exécuter entre le point de mutualisation (l'armoire) et l'entrée de votre propriété, les frais sont à la charge de votre opérateur commercial et non à la Ville.

2 Il y a des gros travaux (par exemple, une tranchée à creuser) à opérer au sein même de votre propriété ou copropriété, les frais sont à votre charge.



Savoir rapidement si vous êtes raccordable

Sur le site de l'Arcep*, des cartes « Déploiements fibre » permettent de visualiser les immeubles et suivre précisément l'avancée du déploiement de la fibre. Pour savoir si vous êtes éligible, scannez le QR-Code ci-dessous, vous serez dirigé vers une carte de l'Arcep. Dans la barre de recherche entrez votre adresse. Si un point vert apparaît devant votre habitation, cela signifie que vous êtes raccordable.

*www.maconnexioninternet.arcep.fr



Armoires à fibre qui s'en occupe ?

Administrés débranchés ou encore portes laissées ouvertes, ces armoires appelées « points de mutualisation » font souvent l'objet de vandalisme sur notre territoire. Afin de mieux comprendre, deux points essentiels sont à retenir.

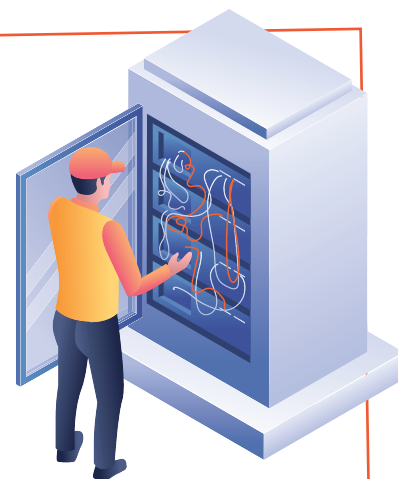
Les points de mutualisation

Ces équipements n'appartiennent pas à la Ville, ils sont la propriété exclusive d'XP-Fibre. Toutes les réparations de ce patrimoine sont donc à la charge de cette société.

La sous-traitance, une situation complexe

En effet, la sous-traitance attise, depuis son autorisation il y a plus de trois ans, le mécontentement des abonnés et des collectivités territoriales. Initialement exceptionnel, le recours à la sous-traitance s'est généralisé. Les opérateurs d'infrastructures (OI) qui exploitent et déploient le réseau jusqu'aux boîtiers à proximité des habitations ou en pied d'immeuble ne sont pas ceux qui connectent.

L'opérateur commercial que vous avez choisi fait appel à des sous-traitants (jusqu'à 6 niveaux) pour vous connecter au réseau-fibre. Or, il est de la responsabilité de cet opérateur de veiller à ce que les sous-traitants effectuent correctement leur mission : Verrouiller les armoires après intervention afin d'éviter tout vandalisme, ne pas débrancher les abonnés à tort et d'une façon générale, prendre soin de ces équipements.



Victime d'une déconnexion ?

Lorsqu'un technicien intervient chez vous pour raccorder votre habitation, il doit contacter XP-Fibre afin qu'une « route optique » lui soit ouverte. Si la « route optique » indiquée n'est pas correcte, le technicien doit, en théorie, rappeler XP-Fibre afin d'en ouvrir une autre. Par souci de rapidité, les techniciens choisissent bien souvent de débrancher un autre administré.

Vos élus en ont donc appelé à l'autorité régulatrice du secteur : l'Arcep. Malgré leurs relances, la commune n'a pas encore eu de retour, ou pu constater des résultats concrets.

Bonne nouvelle ! Les travaux de réparation sur l'armoire incendiée fin janvier sur l'avenue de la Concorde sont terminés. La commune invite tous les abonnés à prendre attache auprès de leur opérateur s'ils ne sont pas encore reconnectés.



Le mot de l'élu

Samia Cartier Conseillère Municipale déléguée à la modernisation des services publics et aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, Conseillère départementale

« Bien que la commune n'ait pas compétence dans le déploiement de la fibre optique, les élus municipaux ont fait le choix de vous accompagner dans vos démarches : qu'il s'agisse d'un premier raccordement, d'échanges d'informations, de déconnexions régulières ou encore de l'état des armoires, vous pouvez nous écrire à l'adresse mail, dédiée à la fibre : fibre@vigneux91.fr. Conscients qu'Internet est devenu essentiel dans bon nombre de nos activités, vos élus sont déterminés à tout mettre en oeuvre pour obtenir un très haut débit à Vigneux-sur-Seine. »

Un problème à signaler ?

Ecrire à

fibre@vigneux91.fr